PARENTHÈSES PHOTOGRAPHIQUES - 2026

Règlement du concours photographique amateurs ou professionnels

ARTICLE 1

Le concours organisé, dans le cadre de l'exposition « Parenthèses Photographiques », est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels.

ARTICLE 2

La participation à ce concours est gratuite.

ARTICLE 3

Les photographies devront parvenir **au plus tard le vendredi 30 janvier 2026** aux organisateurs. Les photographies devront être adressées à :

Association d'Animation de Champdieu et de son prieuré
Concours photos
82 rue de la mairie
42600 Champdieu.

Renseignements par mail pour l'envoi du règlement à
assocanimchampdieu@gmail.com

ARTICLE 4

Un concurrent peut présenter au maximum trois photographies tirées en noir et blanc ou en couleur, sur papier au format 20x30 uniquement.
Le non-respect du format, entraînera l'exclusion automatique de la photographie. Les photos ne devront être ni collées sur support, ni montées sous verre ou sous cadre. Chaque photographie devra porter au dos : le nom de l'auteur, son adresse et son téléphone, ainsi que son adresse email.
Si nécessaire le concurrent peut noter au dos de la photographie, le mot « haut » « bas » pour indiquer le sens de la photographie.

ARTICLE 5

Seules les photos accompagnées d'une enveloppe timbrée et adressée au candidat, seront retournées aux concurrents dans un délai d'un mois. Elles pourront également être récupérées en mairie. Les personnes présentes au prieuré suite à l'annonce des résultats pourront récupérer leurs photos sur place au prieuré le dimanche 09 février 2025 entre 18h00 et 19h30, en se signalant aux organisateurs.

ARTICLE 6

Le thème du concours 2026 est : **« Des racines aux feuilles : les arbres »**
Les arbres, petits ou grands, ils sont à nos côtés, depuis la nuit des temps. De leurs racines souvent invisibles à leurs feuilles tutoyant les nuages, leur tronc marqué par le passage du temps, la vie des insectes, nous racontent leur histoire.
Photographiez ces géants immobiles qui sont pourtant plein de vie.

ARTICLE 7

Les photographies seront exposées d'une manière uniforme, anonyme et placées sur un fond noir. Seul un numéro permettra de les distinguer.

ARTICLE 8

Le prix du jury : un jury déterminera selon différents critères établis à l'avance, la photographie qui selon lui correspond le mieux au sujet du concours. Aucune photographie ne sera annotée ou commentée.
Seules les trois premières seront classées. Le gagnant se verra remettre un chèque de 120 euros.

Le prix honorifique du public : le public au cours de ces quatre jours d'exposition élira sa photographie préférée en notant le numéro de celle-ci, sur un bulletin déposé dans une urne prévue à cet effet.
Le gagnant sera récompensé d'un titre honorifique.
Les photographies concourront automatiquement dans les deux catégories.

ARTICLE 9

Le résultat du concours « prix du jury » sera annoncé le dimanche 15 février 2026, à 18h00 par les organisateurs.
Le résultat du concours « prix du public » : le vote du public sera clôturé le dimanche 15 février 2026 à 17h30. L'annonce des résultats aura lieu à 18h00, à la clôture de l'exposition parenthèses photographiques.

ARTICLE 10

Les organisateurs se réservent le droit d'établir une présélection et donc de ne pas présenter toutes les photographies.

ARTICLE 11

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser l'épreuve sans accord autre que l'acceptation de ce règlement par les concurrents en vue d'une possible édition dans la presse locale. Dans ce cas le nom de l'auteur sera mentionné, mais celui-ci ne pourra prétendre à aucun droit.

ARTICLE 12

Les deux photographies gagnantes seront conservées par l'association pour être exposées l'année suivante dans le cadre des parenthèses photographiques. Le nom du photographe sera indiqué ainsi que le prix qu'il aura gagné. Elles pourront être également exposées dans le cas d'une rétrospective ultérieure toujours en indiquant le nom du photographe et le prix qui l'a récompensé.